

Interpellation du CE par rapport du conflit à Gaza

Depuis le 7 octobre, Israël commet des crimes de guerre quotidiens contre la population civile de Gaza. Les attaques et la prise d'otage de civils par le Hamas, elles-mêmes un crime de guerre que nous condamnons sans hésitation, ne peuvent justifier le massacre en cours.

Au moment d'écrire ces lignes, les frappes sur Gaza ont fait plus de 30'000 morts dont des milliers d'enfants. L'armée israélienne bloque l'arrivée d'eau, de nourriture, de médicaments et de fioul essentiel au fonctionnement des hôpitaux. Personne ne peut rester insensible face à la violence qui s'abat sur des civils innocents.

Malgré les appels de plus en plus nombreux, les responsables Israéliens refusent catégoriquement tout cessez-le-feu. Au contraire, ils font des déclarations appelant à la vengeance et à la punition collective contre tous les habitants de Gaza¹. La Cour internationale de justice a d'ailleurs considéré qu'il y avait un risque sérieux de génocide². Face à ces faits et aux avertissements de l'ONU et de nombreuses ONG reconnues, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Il est de notre responsabilité collective de faire, chacun là où on est, tout ce qu'on peut pour favoriser un cessez-le-feu, la paix et le respect des droits humains et du droit international. Des membres du gouvernement belge sont arrivés à la même conclusion et appellent au boycott des produits israéliens et à des sanctions pour forcer Israël à revenir à la raison.

En tant que travailleurs de [X Nom de l'entreprise X], nous ne voulons pas participer de quelque manière que ce soit au massacre en cours. L'entretien de liens financiers et juridiques avec Israël dans le contexte actuel contribue à normaliser l'injustifiable et nourrit la machine de guerre israélienne.

Ajouter un paragraphe spécifique à l'entreprise

Cela constitue non seulement une participation à des violations du droit international mais signifie que le groupe tire activement profit de la souffrance des Palestiniens. Les violences actuelles sont le résultat de la colonisation et de l'oppression des Palestiniens depuis des décennies. Découvrir que notre entreprise participe à violer leurs droits humains et le droit international nous dérange profondément, encore plus dans le contexte actuel.

Qu'on le veuille ou non, ces actions de la part de [X Nom de l'entreprise X], nous associe au moins indirectement à des graves violations du droit international et des droits de l'homme. Pour les travailleurs et leurs représentants cette situation pose un vrai problème. Nous demandons à la direction de prendre position en faveur de la paix, du respect du droit international et d'un cessez-le-feu.

Nous demandons donc

- Que la direction clarifie les relations et les opérations de [X Nom de l'entreprise X] en Israël.
- Que le conseil d'entreprise adopte une motion en faveur d'un cessez-le-feu.
- Que [X Nom de l'entreprise X] Belgique prenne publiquement ses distances avec les actions de [X Nom de l'entreprise X] en Israël et apporte son soutien à un cessez-le-feu immédiat.
- Que [X Nom de l'entreprise X] Belgique cesse immédiatement la vente de produits israéliens, l'achat de produits israéliens, et/ou les relations directes avec des compagnies israéliennes tant qu'un cessez-le-feu ne sera pas appliqué et le respect du droit international garanti pour les Palestiniens.
- Que [X Nom de l'entreprise X] Belgique interpelle le groupe afin qu'il agisse dans le même sens au plus vite et qu'il remette en question sa présence en Israël tant qu'il ne pourra pas garantir le respect du droit international et des droits humains des Palestiniens dans les régions dans lesquelles il opère.

¹ Le ministre de la défense, Yoav Gallant, parle de combattre « des animaux humains » en parlant des Palestiniens, Benjamin Netanyahu fait référence à des passages bibliques qui appellent à tuer « les hommes, les femmes, les enfants et les nourrissons... ». Le président israélien Isaac Herzog affirme que « c'est une nation entière qui est responsable. ».

² [Résumé de l'ordonnance de 26 janvier 2024 \(ici-cij.org\)](https://www.ici-cij.org/)

Nous demandons des réponses concrètes et une feuille de route claire pour chacun des points pour le XX/XX/XX. Faut d'actions rapides et déterminées, la représentation des travailleurs se verra obligée de prendre position publiquement. Nous refusons d'avoir du sang sur les mains !